

**ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

**Bulletin des interpellations
et des questions orales et d'actualité**

**Commissions réunies de la santé
et des affaires sociales**

RÉUNION DU

MERCREDI 25 NOVEMBRE 1998

SOMMAIRE

QUESTION ORALE

de M. Dominiek Lootens-Stael à MM. Didier Gosuin et Rufin Grijp, membres du Collège réuni compétents pour la politique d'Aide aux personnes, concernant "Les résultats du douzième rapport linguistique".

(Orateurs: M. Dominiek Lootens-Stael, et M. Rufin Grijp, membre du Collège réuni)

Présidence de M. Robert Garcia.

- La réunion est ouverte à 10h35'

QUESTION ORALE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEEL À MM. DIDIER GOSUIN ET RUFIN GRIJP, MEMBRES DU COLLÈGE RÉUNI COMPÉTENTS POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES,

concernant "Les résultats du douzième rapport linguistique"

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais) .- Le deuxième rapport linguistique sur les nominations illégales effectuées par les CPAS et les hôpitaux de la structure IRIS entre avril et juin 1998 devrait être prêt. Le Collège en a-t-il déjà discuté? Combien de nominations le vice-gouverneur a-t-il suspendues? Combien d'entre elles le collège réuni a-t-il annulées? Pour quelles raisons certaines nominations illégales n'ont-elles pas été annulées? De quels statuts s'agissait-il?

Combien de personnes les CPAS et les hôpitaux ont-ils recrutées sur les listes de demandeurs d'emploi de l'Orbem qui possèdent un brevet de connaissance linguistique? Combien de personnes ont-elles été recrutées hors de ces listes? Combien de personnes figurent-elles sur ces listes?

Combien de membres du personnel ont-ils été recrutés, sans brevet linguistique, pendant cette période et pourquoi? Comment les membres du collège ont-ils réagi à ces demandes de dérogation? Quand les députés recevront-ils ce rapport?

M. Rufin Grijp, membre du collège (en néerlandais) .- Le collège a déjà discuté du douzième rapport mais il ne l'a pas encore approuvé.

Bien qu'il concerne une période postérieure à la circulaire, il a été divisé en deux parties: avant la circulaire et après la circulaire. La date de suspension de la décision par le vice-gouverneur sert de critère.

J'expliquerai d'abord les chiffres portant sur la période antérieure à la circulaire. Il n'y a eu aucune suspension par le vice-gouverneur. Nous avons reçu 11 dossiers d'annulation. Je les ai signés, mais pas mon collègue Gosuin.

Après la circulaire, 28 dossiers ont fait l'objet d'une suspension par le vice-gouverneur. Mon collègue Gosuin et moi-même avons signé les 3 dossiers d'annulation qui nous ont été transmis. Aucun dossier ne concerne une nomination statutaire. Nous ignorons si les personnes recrutées figuraient dans la réserve de recrutement et nous ne connaissons pas le nombre de membres du personnel recrutés sans être en possession du brevet linguistique. Le vice-gouverneur, qui a toute notre confiance, estime si le recrutement est conforme à la circulaire;

Je viens de vous communiquer les résultats du rapport linguistique. Je suis encore en mesure de vous dire qu'actuellement 15 groupes suivent les cours de langues organisés par le collège réuni et qu'une dizaine d'arrêtés d'annulation ont été signés. Ces chiffres figureront dans le treizième rapport linguistique.

Enfin, je veux souligner que de plus en plus de CPAS respectent la circulaire. Dans ce domaine aussi, nous constatons une évolution positive.

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais) .- Ces données nous seront-elles transmises? Je suis obligé de reposer une question à chaque nouveau rapport linguistique, alors que les membres du collège s'étaient engagés à les mettre à la disposition des députés.

Le président .- La question et la réponse seront publiées dans les documents ad hoc.

-L'incident est clos.

- La réunion est levée à 10h45'.